



## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Mercredi 15 décembre 2021 – 18h00

### **Siège - Communauté de Communes du Pays de Bitche**

Présents : BEHR Francis, BEHR Michel, BICHELBERGER Christian, BURGUN Christelle, DOR Norbert, DORCKEL Pierrette, EIBEL Jean-Louis, FONTAINE Eliane, FORTHOFFER Jérôme, GLAD Jacqueline, GROSS Guy, HAMMER Guy, HEIM Cathia, HELMER Jacques, HEMMERT Eric, HOELLINGER Jean-Marc, HUBRECHT Olivier, HUVER François, KIEFFER Benoît, KOELSCH Alexandre, KRAUSE Guillaume, LANG Gilbert, LEICHTNAM Pascal, LEICHTNAM Gaston, LEONCINI Manuel, MARTZEL Christophe, MATHI Chris, MAYER Manuel, MAZUY Anne, MEGEL Etienne, MICHAU Mélanie, MONDAUD Thierry, MORIAN Roger, NOMINE Dominique, NOSAL Marie-Claude, OLIGER Emile, ORDENER Delphine, OSWALD François, OSWALD Sabine, OTT Grégory, ROMANG Joël, RUFF Monique, SCHRUB Laurent, SCHWALBACH Christian, SCHWARTZ Cathy, SCHWARZ Sandrine, SEEL Sébastien, SEITLINGER Vincent, SIDOT Francis, STEBLER Serge, STOCKY Gérard, SUCK David, VOGEL Marcel, VOGT Francis, WAGNER Jean-Marc, WEIL Serge, WEY Joëlle, WITTMANN Véronique.

Absents excusés : BARBIAN Claude, DELLINGER Paul, HÖLTER Laurent, ZINTZ Daniel, ZINS Florence, CHUDZ Jean-Louis, FINKLER Dominique.

Absents ayant donné pouvoir : EITEL Jean-Paul à KIEFFER Benoît, SCHNELL Véronique à SCHWARTZ Cathy, TARHAN Sibel à HUVER François.

*Mme Christelle BURGUN assure le secrétariat de séance.*

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

##### **1) Conseil communautaire – Installation d'un nouveau délégué suppléant – Commune de Schmittviller**

Suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Schmittviller, M. Nicolas DELLINGER et à l'élection d'une nouvelle 1<sup>ère</sup> adjointe en la personne de Mme Marjorie SCHLEGEL, il s'agit de l'installer au sein du Conseil Communautaire.

Le Président procède à l'installation de Madame Marjorie SCHLEGEL, 1<sup>ère</sup> adjointe de la Commune de Schmittviller en qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune de Schmittviller.

**Le Conseil Communautaire Prend acte de l'installation de Mme Marjorie SCHLEGEL en qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune de Schmittviller.**

## **2) Fonctionnement des assemblées – Approbation du compte rendu de la séance 12 octobre 2021**

Il est proposé de valider le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 12 octobre 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 59 voix pour de valider le compte rendu de la séance du 12 octobre 2021.**

*Arrivée de M. Daniel ZINTZ.*

## **3) Désignation de délégués communautaires – Conseil d'administration du Lycée Teyssier de Bitche**

Il appartient à l'Assemblée délibérante de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Lycée Teyssier de Bitche.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :**

<b>CA Lycée Teyssier – BITCHE</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
BURGUN Christelle	BEHR Michel

## **4) Modification de la composition des commissions**

La Communauté de Communes dispose de 15 commissions thématiques appelées à se prononcer en amont des décisions du Conseil Communautaire. La composition est fixée dans le règlement intérieur approuvé le 9 septembre 2020.

Vu l'article L5211-1 du CGCT,  
Vu l'article L2121-11 du CGCT,  
Vu la délibération n°29/2020 du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents,  
Vu la délibération n°53/2020 du 9 septembre 2020 à la constitution des commissions de travail,  
Vu la délibération n°65/2021 du 15 juillet 2021 relative au non maintien des fonctions de vice-président après retrait des délégations,

Considérant la demande formulée par Mme Anne MAZUY en date du 16 novembre 2021 d'intégrer les commission Santé, Tourisme et Mobilités douces,

Considérant que bien que le règlement intérieur ne le stipule pas expressément, par transposition des dispositions prévues en cas de remplacement d'un Conseiller Communautaire en cours de mandat et de la possibilité qui lui est offerte de demander à siéger dans d'autres commissions que celles dans lesquelles son prédécesseur était désigné.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la modification de la composition des commissions Santé, Tourisme et Mobilités douces.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De procéder à l'ajout de Mme Anne MAZUY dans les 3 commissions Santé, Tourisme et Mobilités douces,**
- **D'arrêter la liste de chacune d'elle comme suit :**

<b>COMMISSION TOURISME</b>
KRAUSE Guillaume
HAMMER Guy
BARBIAN Claude
DORCKEL Pierrette
MORIAN Roger
ORDENER Delphine
BICHELBERGER Christian
EIBEL Jean-Louis
SCHAEFFER Charles
ZINTZ Daniel
SEEL Sébastien
HELMER Jacques
MAZUY Anne

<b>COMMISSION SANTE</b>
DELLINGER Paul
FONTAINE Eliane
WEY Joëlle
SCHWARZ Sandrine
BEHR Francis
BICHELBERGER Christian
FABING Sandra
TARHAN Sibel
SCHWALBACH Christian
NOSAL Marie-Claude
MAZUY Anne

<b>MOBLITES DOUCES</b>
HOELLINGER Jean-Marc
WEY Joëlle
BARBIAN Claude
FINKLER Dominique
FORTHOFFER Jérôme
BEHR Francis
WITTMANN Véronique
MAYER Manuel
MICHAU Mélanie
MARTZEL Christophe
PAWLAK Laurent
MAZUY Anne

- **d'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.**

## FONCTION PUBLIQUE

### 5) Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110,

Vu les avis du Comité Technique en date du 14 décembre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps compte exprimée en heures.

Considérant les modifications du fait de l'évolution de la carrière de certains agents, le besoin d'étoffer certains services, il est proposé :

- Service information numérique, concessions : suppression du service suite à l'intégration des agents dans d'autres directions
  - o Suppression de deux postes d'attaché principal à temps complet
  - o Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Direction administrative et financière
  - o Création d'un poste d'attaché principal à temps complet
  - o Création d'un poste d'attaché à temps complet
- Direction Sport, Culture, Petite Enfance
  - o Création d'un poste d'attaché principal à temps complet
  - o Suppression d'un poste d'attaché à temps complet
- Direction Technique et Ordures Ménagères :
  - o Création d'un poste d'ingénieur à temps complet
  - o Création d'un poste d'attaché à temps complet
  - o Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
  - o Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
  - o Suppression d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet
- Direction du Développement : postes dédiés au C.I.A.V.
  - o Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet
  - o Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet
  - o Création de deux postes de rédacteur à temps complet
  - o Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet
  - o Création d'un poste d'adjoint d'animation à 20 / 35ème
  - o Création d'un poste d'adjoint d'animation à 30 / 35ème
  - o Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
  - o Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 25 / 35ème

Il est proposé d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit et présenté en annexe pour les emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous :**

**Tableau des effectifs :**

<b>Emploi de Cabinet</b>	
Collaborateur de cabinet	1 TP (non pourvu)
<i>TOTAL</i>	<i>1 TP (non pourvu)</i>

<b>Emplois fonctionnels</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de poste</b>
Administrative	Attaché	Directeur Général des Services	1 TP
		Directeur Général Adjoint	2 TP ( <i>1 non pourvu</i> )
Technique	Ingénieur Principal	Directeur Général du Service Technique	1 TP ( <i>non pourvu</i> )
<i>TOTAL</i>			<i>4 TP (dont 2 non pourvus)</i>

<b>Direction Administrative et financière</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de poste</b>
Administrative	Attaché	Attaché principal	1 TP
		Attaché	3 TP (dont 1 non pourvu)
	Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie	1 TP
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4 TP
		Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 TP (non pourvus)
		Adjoint Administratif	2 TP
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup> (non pourvu)
Technique	Ingénieur	Ingénieur	1 TP (non pourvu)
<i>TOTAL</i>			<i>14 TP (dont 4 non pourvus), 1 TNC (non pourvu)</i>

<b>Direction du Développement</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de poste</b>
Administrative	Attaché	Attaché	3 TP
		Attaché conservation patrimoine	1 TP (non pourvu)
	Rédacteur	Rédacteur	4 TP (dont 2 non pourvus)
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP (dont 1 non pourvu)
		Adjoint Administratif	1 TP 1 à raison de 32/35 <sup>ème</sup>
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Animation	4 TP (dont 2 non pourvus) 1 à raison de 28/35 <sup>ème</sup> 1 à raison de 30/35 <sup>ème</sup> 3 à raison de 20h/35 <sup>ème</sup> (dont 1 non pourvu)

Culturelle	Assistant conservation patrimoine et bibliothèques	Assistant conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP (dont 1 non pourvu)
		Assistant conservation Patrimoine et Bibliothèques	1TP
	Assistant Enseignement Artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup>
Technique	Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TP
	Agent Maîtrise	Agent Maîtrise Principal	4 TP
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TP
		Adjoint Technique	7 TP (dont 2 non pourvus) 1 à raison de 17,5/35 <sup>ème</sup>
Contrat aidé		CAE – PEC -CUI	1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup> 1 TP
<i>TOTAL</i>			<i>31 TP (dont 8 non pourvus), 7 TNC (dont 1 non pourvu) et 2 contrats aidés</i>

<b>Direction Sports, Culture et Petite Enfance</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de poste</b>
Administrative	Attaché	Attaché principal	1 TP (non pourvu)
		Attaché	2 TP
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP
		Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TP (non pourvu)
		Adjoint Administratif	3 TP (dont 2 non pourvus)
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 23/35 <sup>ème</sup>
		Adjoint Technique	3 TP 2 à raison de 28/35 <sup>ème</sup> 6 à raison de 20/35 <sup>ème</sup> 1 à raison de 26/35 <sup>ème</sup> (non pourvu) 2 à raison de 30/35 <sup>ème</sup>
Médicosociale	Médecin	Médecin	1 à raison de 1/35 <sup>ème</sup>
	Infirmier	Infirmier en soins généraux classe normale	2 TP
	Puéricultrice	Puéricultrice classe normale	1 TP
	Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants	3 TP
	Auxiliaire puériculture	Auxiliaire Puériculture Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP

		Auxiliaire puériculture Principal 2 <sup>ème</sup> classe	5 TP 1 à raison de 28h/semaine
	Agent spécialisé des écoles maternelle	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TP
	Agent Social	Agent Social	4 TP
	Adjoint Patrimoine	Adjoint Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP
		Adjoint Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 TP (dont 1 non pourvu)
		Adjoint Patrimoine	1 TP
Animation	Animateur	Animateur	1 à raison de 10h/semaine 1 à raison de 7h/semaine
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1 à raison de 30h/semaine 4 TP
Sportive	Conseiller APS	Conseiller	1 TP (non pourvu)
	Educateur APS	Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 TP
		Educateur APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 TP
		Educateur APS	7 TP (dont 1 non pourvu)
Opérateur APS	Opérateur	1 TP (non pourvu) 1 à raison de 30/35 <sup>ème</sup> 1 à raison de 10/35 <sup>ème</sup>	
Contrat aidé		CAE – PEC -CUI	1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup> 1 à raison de 28h/semaine (non pourvu)
<b>TOTAL</b>			<i>52 TP (dont 8 non pourvus), 19 TNC (dont 1 non pourvu), 2 contrats aidés (dont 1 non pourvu)</i>

<b>Direction Technique et Ordures Ménagères</b>			
<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de poste</b>
Administrative	Attaché	Attaché	3 TP (dont 2 non pourvus)
	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 TP (non pourvu)
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 TP
		Adjoint Administratif	4 TP
Animateur	Animateur	Animateur	1 TP (non pourvu)
Technique	Ingénieur	Ingénieur Principal	2 TP (dont 2 non pourvus)
		Ingénieur	6 TP (dont 4 non pourvus)
	Technicien	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 TP
		Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 TP (dont 2 non pourvus)
		Technicien	5 TP (dont 1 non pourvu) 1 à raison de 28/35 <sup>ème</sup>
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	2 TP	

		Agent de Maîtrise	3 TP (dont 1 non pourvu) 1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3 TP (dont 1 non pourvu)
		Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TP
		Adjoint Technique	13 TP (dont 1 non pourvu) 1 à raison de 16/35 <sup>ème</sup>
Contrat aidé		CAE – PEC -CUI	1 TP 1 à raison de 20/35 <sup>ème</sup> (non pourvu) 1 à raison de 25/35 <sup>ème</sup> (non pourvu)
		Apprenti	2 TP (non pourvus)
<i>TOTAL</i>			<i>50 TP (dont 16 non pourvus), 3 TNC, 3 contrats aidés (dont 2 non pourvus) et 2 apprentis (non pourvus)</i>

*Arrivées de Madame Florence FINKLER, Messieurs Dominique FINKLER et Jean-Louis CHUDZ.  
Départ de M. Daniel ZINTZ.*

## FINANCES LOCALES

### 6) Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget Général

Dans le cadre du budget général 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>20 894,00</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>75 726,00</b>	<b>48 000,00</b>
60611-413-PISCINE RLB	Eau et assainissement - Piscine RLB		5 000,00
60612-324-SIMSERHOF	Energie - Electricité - Simserhof	3 000,00	
60612-90-ZI BITCHE	Energie - Electricité - ZI Bitche	1 500,00	
60612-90-ZA RLB	Energie - Electricité - ZA RLB	1 000,00	
60612-90-ZAE LEMBERG	Energie - Electricité - ZAE LEMBERG	500,00	
60621-020-ATELIER TECH	Combustibles - Atelier technique	6 000,00	
60621-322-MOULIN	Combustibles - Moulin Eschviller	1 500,00	
60622-020-SCE TECH	Carburants - Service technique	3 500,00	
60636-020-SCE TECHNIQUE	Vêtements de travail - Services Techniques	3 000,00	
611-020-ATELIER TECHNIQUE	Contrat de prestation de services - Atelier technique	1 000,00	
611-324-SIMSERHOF	Contrat de prestation de services - Simserhof	1 000,00	
611-411-GYM LEMBERG	Contrat de prestation de services - Gymnase Lemberg	1 000,00	
615221-321-MEDI	Entretien et réparation bâtiments - Médiathèque		3 000,00
615221-322-MOULIN	Entretien et réparation bâtiments - Moulin Eschviller		2 000,00
615221-322-VERRE	Entretien et réparation bâtiments - Musée du Verre	3 000,00	
615221-324-SIMSERHOF	Entretien et réparation bâtiments - Simserhof	5 000,00	
615221-411-GYM RLB	Entretien et réparation bâtiments - Gymnase RLB		2 000,00
615221-64-CRECHE BITCHE	Entretien et réparation bâtiments - Crèche Bitche	9 000,00	
615231-90-ZA MONTBRONN	Entretien et réparation de voiries - ZA MONTBRONN	2 500,00	
615231-90-ZA RLB	Entretien et réparation de voiries - ZA RLB		6 000,00
615231-90-ZA VOLM	Entretien et réparation de voiries - ZA VOLMUNSTER	500,00	
615231-90-ZI BITCHE	Entretien et réparation de voiries - ZI BITCHE	2 500,00	
61551-020-SCE TECHNIQUE	Matériel roulant - Service Technique	5 000,00	
6156-322-MOULIN	Maintenance - Moulin Eschviller		2 000,00
6156-322-VERRE	Maintenance - Musée du verre	1 000,00	
6156-324-SIMSERHOF	Maintenance - Simserhof		5 000,00
6156-33-HALLE	Maintenance - Halle Verrière		2 000,00
6156-64-CRECHE BITCHE	Maintenance - Crèche Bitche		10 000,00
6156-816-CHAUFFERRIE BOIS	Maintenance - Chaufferie bois	3 000,00	
6226-020-GENE	Honoraires - Général		3 000,00
6226-020-ANCIEN SYNTALOR	Honoraires - Ancien Syntalor	6 226,00	
6226-90-ZA RLB	Honoraires - ZA RLB	2 000,00	
6226-90-ZI BITCHE	Honoraires - ZI BITCHE	1 000,00	
6231-020-GENE	Annonces et insertions - Général	3 000,00	
6231-322-MOULIN	Annonces et insertions - Moulin Eschviller	1 000,00	
6231-93-CITERGIE	Annonces et insertions - Citergie		2 000,00
6261-020-TUBEO	Affranchissements - Tubéo	5 000,00	
6283-324-SIM	Frais de nettoyage des locaux - Simserhof		6 000,00
6288-020-GENE	Autres services extérieurs - Général	3 000,00	

<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>
6512-020-GENE	Droits d'utilisation - Informatique en nuage - Général	21 000,00	
6588-510-SANTE	Charges diverses de gestion courante (revers. télémed.)	30 000,00	
6574-020-TV MOSAIK	Subvention de fonctionnement - TV MOSAIK CRISTAL	35 000,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63 000,00</b>	<b>0,00</b>
6712-020-PLUI	Amendes - PLUI	10 000,00	
6745-90-DEV ECO	Subvention de droit privé - Dév Eco	53 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>224 726,00</b>	<b>68 894,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>155 832,00</b>	

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
<b>74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>67 896,00</b>	<b>0,00</b>
7473-020-GENE	Subvention Département - Général	8 896,00	
7473-510-SANTE	Subvention Département - Santé	25 000,00	
	Subvention Département - Santé (à reverser)	30 000,00	
7473-64-ACTIONS PARENTALITE	Subvention Département - Actions Parentalités	4 000,00	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>84 936,00</b>	<b>0,00</b>
752-020-ANCIEN SYNTALOR	Revenus des immeubles - Ancien Syntalor	26 936,00	
7588-020-THD	Produits de gestion courante - Tubéo	5 000,00	
7588-90-DEV ECO	Produits de gestion courante - Dév Eco	53 000,00	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
7788-322-VERRE	Autres produits exceptionnels - Musée du Verre	3 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>155 832,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>155 832,00</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>124 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031-185-020-GENE	Etude sur l'exercice des compétences	103 000,00	
2051-123-020-GENE	Matériel informatique	21 000,00	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
2158-14-324-SIM	Travaux Simserhof		20 000,00
2158-187-64-CRECHE BITCHE	MATERIEL CRECHE BITCHE	20 000,00	
2158-147-64-CRECHE RLB	MATERIEL CRECHE MULTI ACCUEIL RLB	10 000,00	
2158-153-322-SITE VERRIER	Equipements Site Verrier Meisenthal		110 000,00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>121 000,00</b>	<b>10 436,00</b>
2313-53-322-SITE VERRIER	Site Verrier Meisenthal	120 000,00	
2313-137-816-CHAUFFERIE BOIS	Chaufferie bois		10 436,00
2315-136-90-ANCIEN TROLITAN	Réhabilitation ancien Trolitan	1 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>275 000,00</b>	<b>140 436,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>134 564,00</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>134 564,00</b>	<b>0,00</b>
1321-123-020-GENE	Matériel informatique	16 000,00	
1323-182-510-SANTE	Déploiement télémédecine	6 000,00	
1323-177-322-SITE VERRIER	Jardin pour la liberté Site Verrier de Meisenthal	10 000,00	
1328-185-020-GENE	Etude sur l'exercice des compétences	66 500,00	
1328-177-322-SITE VERRIER	Jardin pour la liberté Site Verrier de Meisenthal	10 015,00	
1328-147-64-CRECHE RLB	Matériel Crèche RLB	26 049,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>134 564,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>134 564,00</b>	

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix contre, 4 abstentions et 38 voix pour d'approuver la décision budgétaire modificative comme proposée ci-dessus.

#### 7) Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget Très Haut Débit

Dans le cadre du budget général 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>15 000,00</b>	<b>42 951,00</b>
604-OC	Achat d'étude, prestat° services, équipement - OC		42 951,00
61551-TVTV	Entretien matériel roulant - TV	15 000,00	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>27 951,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	27 951,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>42 951,00</b>	<b>42 951,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>0,00</b>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315-92-OI	Travaux d'extension réseau Tubéo - OI	50 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>50 000,00</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>13</b>	<b>SUBVENTION D'EQUIPEMENT</b>	<b>22 049,00</b>	<b>0,00</b>
1318-66-OI	Nouveaux branchements - OI	22 049,00	
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>27 951,00</b>	<b>0,00</b>
2182	Matériel de transport	27 951,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>50 000,00</b>	

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative comme proposée ci-dessus.

Départ de Messieurs Emile OLIGER et Gilbert LANG.

### 8) Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget Ordures Ménagères

Dans le cadre du budget général 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0,00</b>	<b>48 500,00</b>
022	Dépenses imprévues		48 500,00
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>48 500,00</b>	<b>0,00</b>
6135-812	Locations mobilières	45 000,00	
6236-812	Catalogues et imprimés	3 500,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>48 500,00</b>	<b>48 500,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>0,00</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>110 040,00</b>	<b>0,00</b>
2188-33-812	Acquisitions conteneurs	110 040,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>110 040,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>110 040,00</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
<b>16</b>	<b>EMPRUNT</b>	<b>110 040,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunt	110 040,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>110 040,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>110 040,00</b>	

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide avec 18 voix contre, 3 abstentions et 41 voix pour d'approuver la décision budgétaire modificative comme proposée ci-dessus

## 9) Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget CIAV

Dans le cadre du budget général 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
60623	Alimentation	3 000,00	
6156	Maintenance		9 000,00
6226	Honoraires		8 000,00
6228	Divers	9 000,00	
6231	Annonces et insertions	5 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	
6261	Frais affranchissement		6 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
	<b>DIFFERENCE</b>	<b>0,00</b>	

**Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative comme proposée ci-dessus.**

## 10) Information sur les décisions prises par délégation au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;  
Le Président rend compte régulièrement au Conseil Communautaire des attributions exercées par délégation de celui-ci.

### **REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES :**

- Régie d'avances et de recettes du C.I.A.V.
  - Arrêté 640 – 2021 : Modification du fonds de caisse (article 13)
  - Arrêté 648 – 2021 : Nomination mandataires pour la régie d'avances et de recettes du C.I.A.V.
  - Arrêtés 578 et 650 – 2021 : Fixation des tarifs
  - Arrêté 672 – 2021 : Création d'une sous régie de recettes et d'avances pour le marché de Strasbourg
  - Arrêté 673 – 2021 : Nomination de mandataires pour la sous régie de recettes et d'avances pour le marché de Strasbourg
- Régie de recettes « J'achète Bitcherland »
  - Arrêté 649 – 2021 : Modification du montant du cautionnement (article 12)

## **SIGNATURES DE CONVENTIONS – MUSEE DU VERRE**

<b>CONVENTIONS DE DEPOT</b>	
1	Cité de la céramique, Sèvres
2	Manufacture Lalique
3	Avenant à la convention de dépôt avec la Manufacture Lalique
4	Musée du Pays de Sarrebourg
5	Musée Lalique
6	Cristalleries de Saint-Louis
7	Cristallerie de Montbronn
8	Musée de l'Ecole de Nancy
9	Musée des Beaux-Arts de Nancy
10	FRANCKHAUSER Christine
11	CAUSSAINT Gérard, prêt d'objets des Cristalleries de Nancy
12	AMEREIN René
13	FLECK Yvon
14	FLECK Lucien
15	FLECK Bernard

<b>CONVENTIONS DE DON</b>	
1	Famille GREBIL
2	Madame TARRON
3	LANNO René
4	BURGUN Vincent
5	HOUVER Joseph
6	BALVA Mireille
7	MONT-ROYAL
8	Madame SANOU (signature en 2020)

<b>CONVENTIONS DE PRÊT</b>	
1	Musée du Pays de Sarrebourg : convention de mise à disposition d'un espace de réserve pour les collections du musée de Meisenthal (signature en 2019, avenants signés en 2021)

## **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE**

Par délibération du 4 mars 2021 le Président a été autorisé à signer la convention de partenariat pour l'isolation des bâtiments communaux avec l'entreprise Isol Rénov Habitat ainsi que tout document qui en découle.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation sur les CEE, les tarifs prévus à la convention ne peuvent être appliqués que pour les devis signés avant le 30 juin 2021.

Dès lors il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs qui pourront être appliqués aux communes qui souhaitent effectuer ces travaux après le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Anciens tarifs  
(devis signés avant  
juillet 2021)

Nouveaux tarifs  
(devis signés avant  
le 31 décembre)

Nature de l'isolant	R 7 ou 7,5	COMBUSTIBLES & ELECTRICITE	
		Sur ancien isolant	Sur plancher
Laine de verre	7	1 €	1 €
	7,5	5 € ht/m <sup>2</sup>	5 € ht/m <sup>2</sup>
Laine de roche	7	6 € ht/m <sup>2</sup>	6 € ht/m <sup>2</sup>
	7,5	9,70 € ht/m <sup>2</sup>	9,70 € ht/m <sup>2</sup>
Ouate de cellulose	7		2,90 € ht/m <sup>2</sup>
	7,5		4,70 € ht/m <sup>2</sup>
Déroulé	7	5,21 € ht/m <sup>2</sup>	5,21 € ht/m <sup>2</sup>

Nature de l'isolant	R 7 ou 7,5	COMBUSTIBLES & ELECTRICITE	
		Sur ancien isolant	Sur plancher
Laine de verre	7	1,33 € ht/m <sup>2</sup>	1,33 € ht/m <sup>2</sup>
	7,5	6,33 € ht/m <sup>2</sup>	6,33 € ht/m <sup>2</sup>
Laine de roche	7	7,33 € ht/m <sup>2</sup>	7,33 € ht/m <sup>2</sup>
	7,5	11,03 € ht/m <sup>2</sup>	11,03 € ht/m <sup>2</sup>
Ouate de cellulose	7		4,23 € ht/m <sup>2</sup>
	7,5		6,03 € ht/m <sup>2</sup>
Déroulé	7	6,54 € ht/m <sup>2</sup>	6,54 € ht/m <sup>2</sup>

Tarifification des travaux préparatoires OBLIGATOIRES d'après le DTU 45.11

Travaux préparatoires (si nécessaire)

Fourniture et pose d'un pare-vapeur	13 € ht/m <sup>2</sup>
Fourniture et pose d'un cache-moineau (déflecteur)	11 € ht/ml
Fourniture et pose d'un écart au feu aux conduits de fumées	45 € ht/ml
Réhausse et isolation de la trappe d'accès aux combles	90 € ht
Fourniture et pose de protection de spot	75 € ht/un
Fourniture et pose de la signalétique électrique et des piges de niveau	25 € ht
Fourniture et pose d'une passerelle pour accès dispositifs techniques	Sur devis
Fourniture et pose d'une isolation de mur en cas d'accès aux combles par une cage d'escalier	Sur devis

Tarifification des travaux préparatoires OBLIGATOIRES d'après le DTU 45.11

Travaux préparatoires (si nécessaire)

Fourniture et pose d'un pare-vapeur	13 € ht/m <sup>2</sup>
Fourniture et pose d'un cache-moineau (déflecteur)	11 € ht/ml
Fourniture et pose d'un écart au feu aux conduits de fumées	65 € ht/pc
Réhausse et isolation de la trappe d'accès aux combles	110 € ht
Fourniture et pose de protection de spot	75 € ht
Fourniture et pose de la signalétique électrique et des piges de niveau	25 € ht
Fourniture et pose d'une passerelle pour accès dispositifs techniques	Sur devis
Fourniture et pose d'une isolation de mur en cas d'accès aux combles par une cage d'escalier	Sur devis

## MARCHÉS

Marché	Attributaire du marché	Montant du marché €HT	Montant du marché €TTC
<b><u>CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DU MUSEE DU MOULIN D'ESCHVILLER ET RESTRUCTURATION DE L'AUBERGE</u></b>			
Lot n° 01 DESAMIANTAGE	GCM DEMOLITION SAS (67330 BOUXWILLER)	Montant du marché H.T. : 12.470,00 € HT	Montant du marché T.T.C. : 14.964,00 € TTC
Lot n° 02 CHARPENTE	SOCIETE CCM (67430 VOELLERDINGEN)	Montant du marché H.T. : 123.000,00 € HT	Montant du marché T.T.C. : 147.600,00 € TTC
Lot n° 03 GROS-OEUVRE	SARL RENE GREBIL ET CIE (57620 GOETZENBRUCK)	Montant du marché H.T. : 305.310,71 € HT	Montant du marché T.T.C. : 366.372,85 € TTC
Lot n° 04 DEMOLITION EXTERIEURE – TERRASSEMENT S – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS (57203 SARREGUEMINES)	Montant du marché H.T. : Base : 125.021,58 € HT Options : 14.574,69 € HT Soit un total de : 139.596,27 € HT (options PM : platelage bois : 10.500,00 € HT séparateur à graisses : 4.074.69 € HT)	Montant du marché T.T.C. : Base : 150.025,90 € TTC Options : 17.489,63 € TTC Soit un total de : 167.515,52 € TTC
Lot n° 05 ETANCHEITE – COUVERTURE - ZINGUERIE	SOPREMA ENTREPRISES SAS (57070 METZ)	Montant du marché H.T. : Base : 62.000,00 € HT Options : 3.000,00 € HT Soit un total de : 65.000,00 € HT (option PM : révision de couverture : 3.000,00 € HT )	Montant du marché T.T.C. : Base : 74.400,00 € TTC Options : 3.600,00 € TTC Soit un total de : 78.000,00 € TTC
Lot n° 06 ISOLATION EXTERIEURE – RAVALEMENT – BARDAGE - ECHAFAUDAGES	SARL SE GUNAY (57600 FORBACH)	Montant du marché H.T. : Base : 38.075,00 € HT Options : 10.490,00 € HT Soit un total de : 48.565,00 € HT (option PM : Remise en peinture façades Nord et Est : 10.490,00 € HT)	Montant du marché T.T.C. : Base : 45.690,00 € TTC Options : 12.588,00 € TTC Soit un total de : 58.278,00 € TTC

Marché	Attributaire du marché	Montant du marché €HT	Montant du marché €TTC
Lot n° 07 MENUISERIES ALUMINIUM – BOIS	SCHREINER SAS  (67970 OERMINGEN)	Montant du marché H.T. : Base : 102.004,00 € HT Options : 0,00 € HT Soit un total de : 102.004,00 € HT (option PM : Commandes BSO : comprises dans la négociation : 0.00 € HT)	Montant du marché T.T.C. :  Base : 122.404,80 € TTC Options : 0 ,00 € TTC Soit un total de : 122.404,80 € TTC
Lot n° 08 PLATRERIE – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS	BATI CONCEPT EURL  (57600 FORBACH)	Montant du marché H.T. :  131.096,50 € HT	Montant du marché T.T.C. :  157.315,80 € TTC
Lot n° 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS – MENUISERIES D'AGENCEMENT	MENUISERIE PFIRSCH ROBERT ET FILS SARL  (57520 GROSBLIEDERSTROFF)	Montant du marché H.T. :  Base : 124.231,17 € HT Options : 10.618,00 € HT Soit un total de : 134.849,17 € HT (option PM : Présentoirs du musée : 10.618,00 € HT )	Montant du marché T.T.C. :  Base : 149.077,40 € TTC Options : 12.741.60 € TTC Soit un total de : 161.819,00 € TTC
Lot n° 10 SERRURERIE – VERRIERE ALUMINIUM	SARL ELPA INDUSTRIE ET HABITAT  (57230 BITCHE)	Montant du marché H.T. :  Base : 65.000,00 € HT Options : 7.100,00 € HT Soit un total de : 72.100,00 € HT (option PM : Révision de verrière : 7.100,00 € HT)	Montant du marché T.T.C. :  Base : 78.000,00 € TTC Options : 8.520,00 € TTC Soit un total de : 86.520,00 € TTC
Lot n° 11 CARRELAGES – FAIENCES – CHAPES	SAS CARRELAGES WINDSTEIN  (57230 BITCHE)	Montant du marché H.T. :  52.613,00 € HT	Montant du marché T.T.C. :  63.135,60 € TTC
Lot n° 12 REVETEMENTS DE SOLS – PARQUETS	SAS CARRELAGES WINDSTEIN  (57230 BITCHE)	Montant du marché H.T. :  21.163,50 € HT	Montant du marché T.T.C. :  25.396,20 € TTC
Lot n° 13 PEINTURES INTERIEURES	SOCIETE HORNBERGER ET FILS  (57620 GOETZENBRUCK)	Montant du marché H.T. :  35.032,63 € HT	Montant du marché T.T.C. :  42.039,16 € TTC

Marché	Attributaire du marché	Montant du marché €HT	Montant du marché €TTC
Lot n° 14 ASCENSEUR	ORONA EST SAS (67200 STRASBOURG)	Montant du marché H.T. : 28.314,16 € HT	Montant du marché T.T.C. : 33.976,99 € TTC
Lot n° 15 CHAUFFAGE – VENTILATION – SANITAIRE	SOCIETE SCHAEFFER ET CIE (57960 MEISENTHAL)	Montant du marché H.T. : 204.226,00 € HT	Montant du marché T.T.C. : 245.071,20 € TTC
Lot n° 16 ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (57200 SARREGUEMINES)	Montant du marché H.T. : Base : 120.500,00 € HT Options : 2.529,30 € HT Soit un total de : 123.029,30 € HT (option PM : Bornes WIFI et réhabilitation musée : 2.529,30 € HT )	Montant du marché T.T.C. : Base : 144.600,00 € TTC Options : 3.035,16 € TTC Soit un total de : 147.635,16 € TTC

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par délégation au Président.**

#### **11) AFFAIRES FONCIERES – ZA Est Montbronn - servitude ENEDIS**

La viabilisation de la Zone d'Activités Est de Montbronn et plus particulièrement la construction d'une nouvelle boulangerie a conduit à l'installation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle Section K N° 1491. Par délibération du 15 juillet 2021, l'assemblée a autorisé les travaux d'aménagement et de pose de l'ouvrage électrique.

Il y a lieu désormais d'autoriser ENEDIS à établir à demeure dans une bande de trois mètres de large une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ quinze mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle section K N° 1493 appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Les droits de servitude consentis à ENEDIS et les droits et obligations du propriétaire ont déjà fait l'objet d'une convention sous seing privé en date du 2 septembre 2021.

En vue de sa publication au Livre Foncier, l'assemblée est appelée à approuver la signature d'un acte authentique de constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle K N° 1493 conformément à la convention sous seing privé précitée.

Une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros sera versée par ENEDIS, qui prendra aussi en charge les frais de l'acte notarié.

**Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle sise à Montbronn section K N° 1493 conformément à la convention sous seing privé du 2 septembre 2021.**

## **12) AFFAIRES FONCIERES – ZA Rohrbach les Bitche - servitude ENEDIS**

La viabilisation des lots de la Zone d'Activités de Rohrbach les Bitche appelle l'installation d'un second poste de transformation électrique.

Les travaux d'aménagement et de pose de l'ouvrage électrique avec ses accessoires, correspondent à un terrain d'une surface de 25 m<sup>2</sup> qu'il y a lieu de réserver au profit d'ENEDIS conformément à la convention sous seing privé du 8 juillet 2021.

La convention prévoit également le droit de passage en amont et en aval du poste en vue de faire passer les canalisations électriques moyenne et basse tension, ainsi qu'un droit d'accès en permanence, de jour et de nuit.

Le terrain d'assiette du poste correspond à la parcelle cadastrée section 48 n° 174.

Il revient à l'assemblée d'approuver la signature d'un acte authentique de constitution de servitude au profit d'ENEDIS afin de permettre le passage des canalisations électriques en amont et à l'aval du poste de transformation et la distribution électrique.

L'acte est régularisé aux frais d'ENEDIS.

**Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle sise à Rohrbach les Bitche section 48 N° 174 conformément à la convention sous seing privé du 8 juillet 2021.**

## **13) PETIT ENFANCE – Signature de la Convention Territoriale Globalisée**

La Communauté de Communes, au travers de ses compétences dans le domaine de l'action sociale est fortement engagée avec la CAF de la Moselle sur différents dispositifs de financement des services proposés aux usagers.

Compte tenu de l'échéance du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF propose à ses partenaires (intercommunalités et communes) de s'engager dans une nouvelle démarche contractuelle pour la période 2021-2025.

La Convention Territoriale Globale est une convention cadre politique et stratégique. Elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, adaptés aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants, permettant de donner une impulsion nouvelle au partenariat en faveur du développement global du territoire et constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques des partenaires.

Cette convention sera ainsi signée par les communes déjà bénéficiaires de CEJ et par l'intercommunalité.

Concernant la Communauté de Communes les actions soutenues financièrement dans ce cadre sont :

- Multi accueil Brin d'Eveil de Rohrbach-lès-Bitche
- Multi accueil Les Bitchoun de Bitche
- R.A.M. de Rohrbach-lès-Bitche
- LAEP de Bitche
- Accueil de Loisirs sans hébergement de Loisirs Jeunesse
- Coordination petite enfance

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention telle qu'annexée et à la mettre en œuvre dans toutes les déclinaisons relevant des compétences communautaires.

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission Action Sociale -Petite Enfance – Jeunesse en date du 2 novembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- **D’autoriser le Président à signer la convention CTG avec la CAF de la Moselle,**
- **De mettre en œuvre toutes les déclinaisons opérationnelles de cette CTG relevant des compétences communautaires,**
- **D’autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision y compris concernant les éventuels avenants à la CTG.**

#### **14) CULTURE – Chantier des collections Meisenthal – Signature de la convention 2022-2023**

La Communauté de Communes, au travers du musée du Verre et du Cristal, assure les missions de conservation et d’inventaire, obligatoires au regard de la labellisation Musée de France.

Depuis de nombreuses années ces missions sont réalisées en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord qui met à disposition le personnel qualifié via la participation au budget annexe du Parc pour le volet Conservation et via une convention pour la partie inventaire/recollement.

Sur ce second volet, le travail partenarial avec le Parc permet une certaine flexibilité en fonction des besoins du Musée.

Aussi, après avoir renforcé la mission du chantier des collections en 2021 (dans le cadre du retour des collections avant réouverture du Musée) il est proposé de revenir en 2022 et 2023 au format habituel correspondant à 0,5 ETP.

Considérant ce qui précède ;

Considérant l’avancement du chantier des collections et le retour de celles-ci au musée dans la perspective de réouverture au printemps 2022 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 4 mars 2021 ;

Vu la délibération du SYCOPARC du 15 octobre 2021 ;

Il est proposé d’autoriser le Président à signer la convention telle qu’annexée avec le SYCOPARC pour les exercices 2022-2023.

**Le Conseil Communautaire, après avis favorable des Commissions des Finances et Culture en date du 7 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- **D’autoriser le Président à signer la convention telle qu’annexée,**
- **D’autoriser le D’autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.**

#### **15) CULTURE / SPORT – Appel à projet 2021 – soutien aux associations**

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a institué un appel à projets dans le but d’apporter un soutien financier aux associations qui organisent des événements culturels bénéficiant d’un rayonnement intercommunal et faisant intervenir des artistes professionnels.

Pour l’année 2021, il a été proposé de scinder l’enveloppe budgétaire dédiée aux appels à projets en deux parties : la première a conservé son objet initial à savoir la participation financière à l’organisation d’événements culturels. C’est à ce titre que le conseil communautaire a décidé, le 15 juillet 2021, d’attribuer une subvention à l’Ecole de Musique du Pays de Bitche pour l’évènement « Des notes et des couleurs » ainsi qu’à Artopie dans le cadre de résidences, d’ateliers et de spectacles.

Cette deuxième partie de l’enveloppe budgétaire permettra d’apporter un soutien financier aux

associations désirant organiser des manifestations ou acquérir certains équipements en privilégiant les projets prévoyant des mutualisations avec d'autres associations ou structures qui favorisent l'accès à des pratiques pour tous les publics sur le territoire, avec un rayonnement intercommunal.

En effet, la crise sanitaire n'est pas sans conséquence pour le monde associatif qui s'est vu privé de certaines recettes, compte tenu de l'annulation de certains événements, ou des difficultés à en programmer, en raison de protocoles sanitaires contraignants.

Après analyse des projets en commission, il est proposé d'attribuer les aides suivantes :

- 114€ à L'Union Nationale des Anciens Combattants Section Bitche et Environs - Siersthal pour développer la communication de l'Espace Mémoire avec la création d'un dépliant diffusé sur le territoire.
- 600€ à la SHAL du Pays de Bitche pour la réalisation et le vernissage de l'exposition « La vie militaire dans le Pays de Bitche sous le Premier Empire » à la citadelle de Bitche.
- 450€ à l'Harmonie du Pays de Bitche pour le remplacement d'une grosse caisse.
- 250€ au Foyer Rural de Goetzenbruck pour l'achat de jeux de société.
- 500€ au Foyer Rural de Goetzenbruck pour l'organisation du Trail des Verriers.
- 800€ pour l'Ecole de Musique du Pays de Bitche pour l'achat d'instruments de musique ainsi que 876€ pour le projet « dumiste », musicienne diplômée intervenant au sein d'écoles du Pays de Bitche.
- 1 000€ à l'Ecole de Danse -Foyer Culturel Mille Clubs de Bitche.

**Le Conseil Communautaire, après avis favorable des Commissions des Finances et Culture en date du 7 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 60 voix pour :**

- **d'approuver le versement des aides pour l'année 2021.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

## **16) SPORT - Versement de subventions suite à l'évènement « Aquarose » et « Une Rose un Espoir »**

### **1. Aquarose**

Le Président rappelle que le Pôle aquatique de la Communauté de Communes a organisé l'évènement « Aquarose » au cours du mois d'octobre 2021, au profit de la Ligue contre le cancer. Les différentes actions mises en place en partenariat avec les artisans, commerçants et associations ont permis de récolter la somme totale de 6 539,20 € dont 1 081,10 € ont été directement perçus par la Communauté de Communes du Pays de Bitche au titre des activités sportives (aquabike, aquagym, aquacross training, aquapalming, aqualatina et aquastep) et entrées le 16 octobre à la piscine de Bitche et le 22 octobre au centre aquatique de Rohrbach-lès-Bitche.

L'enveloppe globale qui sera remise au Comité de Moselle de la ligue contre le cancer, tous partenaires confondus, s'élèvera à 6 539,20 €.

### **2. Une Rose un Espoir**

Chaque année la Communauté de Communes du Pays de Bitche apporte son soutien à l'action Une Rose un Espoir en offrant le verre de l'amitié en fin de week-end. Compte tenu de l'impossibilité, du fait de la crise sanitaire, d'honorer cet engagement pour 2021, il est proposé que la somme habituellement consacrée à cette opération soit reversée directement à l'association soit un montant de 1.500 €.

**Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date du 6 décembre 2021, après avis favorable de la commission réunie des Finances – Sport – Culture en date du 7 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à verser une subvention au Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer pour un montant de 1 081,10 €.**
- **d'autoriser le Président à verser une subvention à l'association Une Rose un Espoir pour un montant de 1.500 €.**

#### **17) SPORT – TROFEO – Signature de la convention 2021 avec la gendarmerie**

Chaque année la Communauté de Communes participe à l'organisation de la course cycliste internationale TROFEO organisée par la Commune de Gersheim en Sarre par l'intermédiaire de l'association Förderverein Saarland Trofeo e.V.

Cette année la course a eu lieu du 30 septembre au 3 octobre avec un départ et plusieurs passages à Bitche, Schorbach puis par Hottviller et Volmunster le 2 octobre et plusieurs passages à Obergailbach, Rimling et Erching le 3 octobre.

Compte tenu du caractère international de cette course comptant pour le Championnat du Monde UCI Juniors, des mesures de sécurité particulières doivent être mise en œuvre. Elles sont assurées par la Gendarmerie Nationale.

Il a été convenu avec l'organisateur que les frais liés au conventionnement avec l'Etat dans ce cadre seront partagés avec lui.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat telle qu'annexée et procéder à la refacturation partielle à l'organisateur de la course.

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat telle qu'annexée et de prendre en charge la somme de 4.782,41 €,**
- **d'autoriser le Président à procéder à la refacturation de la somme de 2.000 € à l'organisateur,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et engager toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.**

#### **18) HABITAT - MUT'ARCHI – Signature convention « Politique mutualisée en faveur du patrimoine bâti traditionnel » 2020-2022**

La Communauté de Communes du Pays de Bitche développe depuis plusieurs années et sur l'ensemble de son territoire une politique incitative en matière de ravalement de façades. Cette politique prend la forme de l'octroi, sous conditions, d'une subvention aux propriétaires réalisant des travaux. Pour les bâtiments d'avant 1970 le soutien financier est précédé d'un conseil technique gratuit obligatoire.

L'objectif est d'encourager les travaux permettant de garantir à la fois la préservation du patrimoine bâti et du cadre de vie, l'amélioration de l'image et du caractère architectural des façades.

Il s'agit aussi de privilégier sur notre territoire la cohérence des ravalements, conformément aux palettes de couleurs applicables.

La subvention n'est accordée que si la construction remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Être située sur le ban de l'une des communes constituant la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- Avoir été achevée au plus tard le 31 décembre 1989 ;
- Être visible du domaine public, en ce qui concerne les parties faisant l'objet d'un ravalement ;
- Être à usage d'habitat (logements individuels ou immeubles collectifs).

En aucun cas, le demandeur ne doit débiter les travaux avant d'avoir obtenu la notification de la recevabilité du dossier déposé visant à l'obtention de l'aide financière.

L'appui technique pour le patrimoine immobilier d'avant 1949, est pris en charge par les architectes du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord au titre de la mission MUT'ARCHI. Cette mission est incluse dans la cotisation statutaire annuelle versée au SYCOPARC pour les communes du PNR. Les communes hors PNR bénéficient du même service au travers d'une convention spécifique prévoyant une cotisation supplémentaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le renouvellement de la convention « Mut'archi » pour l'année 2022, avec versement d'un complément de cotisation au SYCOPARC de 4.852 € annuel pour les 10 641 habitants hors Parc des communes de Schorbach, Rimling, Achen, Bettviller, Bining, Etting, Gros-Réderching, Petit-Réderching, Rohrbach-lès-Bitche et Schmittviller.

Vu la délibération du 16 décembre 2020 relative à la convention 2020 ;

Vu la délibération du 4 mars 2021 relative à la convention 2021 ;

Considérant la volonté de prolonger le dispositif pour 2022 ;

Il est proposé à l'assemblée de valider les termes de la convention qui couvre la période 2020 à 2022 et d'autoriser le Président à la signer.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances du 7 décembre 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les termes de la convention ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention, toutes les pièces s'y rapportant ainsi que les éventuels avenants qui pourraient intervenir ultérieurement ;**
- **D'inscrire les crédits au budget général.**

### **19) AMBITION MOSELLE – Signature du contrat avec le Département**

Le Département de la Moselle a toujours eu à cœur d'être un partenaire privilégié des collectivités et de leurs groupements. Cela s'est traduit et incarné dans des dispositifs de soutien financier à l'investissement par la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU), le Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (SACR), la Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans (PADTM), le Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE), l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) et aujourd'hui le dispositif intitulé « Ambition Moselle ».

Ce programme s'appuie sur une connaissance fine des diversités territoriales clairement mise en évidence et propre à chaque partenaire. Il sera un moteur de l'attractivité mis à disposition par le Département.

Afin de bénéficier de ce dispositif il est proposé de s'inscrire dans une contractualisation pluriannuelle pour la période 2020-2025 sachant que les objectifs ou projets pourront faire l'objet d'une revoyure à mi-mandat.

Considérant ce qui précède,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 mars 2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 5 décembre 2019 et de la Commission Permanente en date du 5 octobre 2020,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer le contrat Ambition Moselle pour la période 2020-2025 ainsi que toute pièce relative à la mise en œuvre de celui-ci.

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances en date du 7 décembre 2021, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à signer le contrat Ambition Moselle ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document et engager toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.**

**20) SANTE – Appel à projet - Déploiement de télémédecine en Moselle – Répartition de l'enveloppe**

Face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19, le Département de la Moselle a engagé un Plan de relance faisant notamment du déploiement de la télémédecine un enjeu prioritaire pour l'avenir du territoire.

Cette démarche participe de la volonté de la collectivité départementale :

- D'améliorer l'accès aux soins des publics fragiles, en particulier les personnes âgées et en situation de handicap ;
- D'offrir des alternatives en faveur de l'autonomie de ces publics, notamment dans les territoires ruraux et/ou concernés par la désertification médicale ;
- De développer les usages numériques de télémédecine.

Dans ce contexte, le Département de la Moselle a lancé l'appel à projets « Déploiement de la télémédecine en Moselle » en décembre 2020 pour développer, dans chacun des 5 territoires Moselle Solidarités, des activités de téléconsultation et télé expertises au sein des structures médicosociales (EHPAD, résidences autonomie, structures spécialisés handicap) afin d'améliorer l'accès aux soins pour leurs résidents et à terme pour des publics extérieurs.

Cet appel à projet fait l'objet d'une concertation étroite avec les partenaires institutionnels suivants : ARS Grand Est, Pulsy, Assurance Maladie, Moselle Fibre ainsi que la fédération de l'exercice coordonné et des maisons de santé dénommée « FEMAGE ».

Par délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2021, le Département a accordé une contribution financière au territoire se décomposant ainsi :

- 50 000 € aux frais de fonctionnement supportés par la Communauté de Communes au titre de la coordination de l'opération ;
- 36 000 € aux dépenses d'investissement supportées par les bénéficiaires du projet.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à coordonner l'action et de procéder à la répartition de l'enveloppe « investissement » auprès des différents partenaires suivants : Résidence Schweitzer, EHPAD les Sources, MAS Clé des Chants, EHPAD Home 4 Saisons, EHPAD Home de la Providence et Centre Hospitalier de Sarreguemines.

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances en date du 7 décembre 2021, après avis de la Commission Santé en date du 13 décembre 2021, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à coordonner l'action de déploiement de la télémédecine en Moselle initiée par le Département,**
- **De procéder au reversement des subventions d'investissement selon la répartition suivante :**

- Résidence A. Schweitzer à Rohrbach-lès-Bitche : 5.000 €
- EHPAD Les Sources à Montbronn : 5.000 €
- MAS La Clé des Chants à Rohrbach-lès-Bitche : 5.000 €
- EHPAD Home 4 saisons à Puttelange aux Lacs : 5.000 €
- EHPAD Home de la Providence à Siersthal : 5.000 €
- Centre Hospitalier de Sarreguemines : 5.000 €
- D'engager les démarches de mise en œuvre du projet et notamment avec l'emploi de la somme de 6.000 € destinée à cofinancer les actions portées par la Communauté de Communes du Pays de Bitche,
- D'autoriser le Président à signer tout document et engager toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.

#### **21) Versement d'une subvention aux collèges – Opération « Ensemble pour entreprendre »**

L'opération « Ensemble pour entreprendre » est un dispositif pédagogique qui a pour objectif de réconcilier un jeune public « pré-décrocheur » de 4<sup>ème</sup> avec l'école en les remobilisant autour d'un parcours personnalisé inter-établissement pouvant déboucher sur la voie professionnelle.

Ce dispositif permettra de valoriser les compétences scolaires et extra scolaires des jeunes concernés. Cela engage à construire un projet d'orientation reprenant le travail sur les représentations des élèves, l'estime de soi et la valorisation de son parcours.

Pour mettre en œuvre ce projet, les établissements partenaires mis en réseau (7 collèges du bassin de Sarreguemines-Bitche centralisés avec le Lycée Henri Nominé) proposeront des ateliers de motivation ainsi que la construction d'un projet.

L'organisation générale de l'action nécessite que ces élèves puissent se rendre à Sarreguemines pour suivre ces ateliers. Dans ce contexte, ce réseau sollicite une participation pour la mise en œuvre de cette mobilité.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'opération concerne 7 élèves du Pays de Bitche sur 21 à l'échelle de l'arrondissement. Elle a débuté le 18 novembre 2021 et se déroulera sur 18 séances.

Il est proposé à l'assemblée de soutenir cette opération et d'autoriser le Président à procéder au versement d'une aide financière permettant sa réalisation.

**Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances en date du 7 décembre 2021, décide à l'unanimité :**

- de soutenir l'opération « Ensemble pour entreprendre » par le versement d'une aide financière de 750 € sur un budget global de 3 500 €.
- d'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.

#### **DIVERS**